



Compte-Rendu du conseil municipal Du jeudi 16 Juillet 2026

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 30

ELUS :	Présents	Absents	Excusés	Observations	Procurations à :
ADAM Laurence	X				
CORDIER Léandre		X			
DARDAINE Agnès	X				
DEMOULIN Robert			X		Roland JACQUEMIN
DEVANTOY Aude			X		Jean JUSRET
GIRARD Charline	X				
GROSVERNIER Aline			X		Laurence ADAM
JACQUEMIN Roland	X				
JEANPERRIN Hervé			X		Eric VARNEROT
JUSRET Jean	X				
MOUHOT Carine			X		Agnès DARDAINE
PHILIPPE Benjamin	X				
TORTEROTOT Marie-Claude	X				
VARNEROT Éric	X				
VINEZ Christian			X		Charline GIRARD

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de voix délibératives : 14

1. Désignation du secrétaire de séance (délibération N°58/2026) :

Madame Charline GIRARD a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent (délibération N°59/2026) :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 18 Juin 2026.

Remarque : il est rappelé l'importance de bien noter l'ensemble des remarques dites lors du conseil, ainsi que le rôle du secrétaire de séance.

Le compte-rendu doit être exhaustif.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu du 18 Juin 2026.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



3. Demande de subvention au Grand Belfort pour les travaux d'extension de la boulangerie (délibération 60/2026) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune procède à des travaux supplémentaires dans le cadre de l'extension de la boulangerie

Monsieur le Maire propose plusieurs devis pour effectuer les travaux.

Les devis qui pourraient être retenus pour ces travaux sont les suivants :

Entreprise POLE BATIMENT Peinture pour un montant de 8 976€ HT soit 10 771.20 € TTC.

Entreprise POLE BATIMENT Plafond pour un montant de 4 796€ HT soit 5 755.20€

Entreprise LBIE pour un montant de 3 265.85€ HT soit 3919.02€

Entreprise ENEDIS pour un montant de 9 645.89€ HT soit 11 575.07€

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière auprès du GRAND BELFORT dans le cadre « des fonds d'aide aux communes ».

Le coût réel des travaux s'élèverait à 26 683.84€ HT soit 32 020.60 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

-Décide de :

- Retenir les devis suivants :

-Entreprise POLE BATIMENT Peinture pour un montant de 8 976€ HT soit 10 771.20 € TTC.

-Entreprise POLE BATIMENT Plafond pour un montant de 4 796€ HT soit 5 755.20€ TTC.

-Entreprise LBIE pour un montant de 3 265.85€ HT soit 3919.02€ TTC.

-Entreprise ENEDIS pour un montant de 9 645.89€ HT soit 11 575.07€ TTC.

-Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du GRAND BELFORT dans le cadre « des fonds d'aide aux communes » pour les travaux d'extension de la boulangerie

-Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
26 683.74 €	Grand Belfort	13 341.87 €	50%
26 683.74 €	Apport commune	13 341.87 €	50%



- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

ENEDIS : montant supplémentaire car le tracé est différent de celui l'origine (=> demande de faire un tracé droit), difficulté d'avoir un devis.

Plafond : demande pour obtenir un plafond technique à la place d'une plaque de plâtre (qui nous aurait obligé de tout casser s'il y avait un problème).

LBIE : ajout d'une minuterie & d'un contacteur pour les pompiers (permettant de couper l'électricité en cas d'incident).

SOCOTEC : entreprise en charge de faire les contrôles réglementaires : demande de faire des modifications sur certaines choses également (ajout BAES = bloc lumineux de secours en cas d'incendie.)

Question : est-ce que la vitrine réfrigérée est autonome ? => oui groupe froid indépendant.

Peinture : livraison des murs en placo brut (absence de sous-couche prêt à peindre) => coût supplémentaire.

Laboratoire : mise en place d'une peinture alimentaire (pas de carrelage) : le service de l'hygiène a validé.

Remarque / vigilance : est-ce bien étanche ? car le laboratoire doit être lavé au jet !

Si le placo se détériore qui sera responsable

⇒ **Penser à faire signer une décharge au boulanger. Il prend la responsabilité en cas de problèmes par la suite, car les travaux ont été réalisés à sa demande.**

Remarque : pas satisfait du maître d'œuvre / architecte car oublié beaucoup de choses.

Vigilance : Faire participer la commission travaux pour ce type de projet, pour ne pas avoir qu'une seule personne en mairie qui suit un chantier aussi important, difficulté de tout gérer au vu de la taille et surtout l'importance d'avoir plusieurs regards sur les travaux.

Sinon, entreprises travaillent bien, (électricité, carrelage, gros œuvre ...) le chantier est propre et nettoyé etc. ...

Le boulanger s'installerait début septembre et ouverture souhaitée de la boulangerie fin septembre.



4. Boulangerie : travaux supplémentaires au marché public initial (délibération 61/2026) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune procède à des travaux supplémentaires dans le cadre de l'extension de la boulangerie

Des travaux imprévus doivent être réalisés pour un montant HT de 26 683.74 soit 32 020.60€ TTC.

Les entreprises retenues sont :

- ✓ Entreprise POLE BATIMENT Peinture pour un montant de 8 976€ HT soit 10 771.20 € TTC.
- ✓ Entreprise POLE BATIMENT Plafond pour un montant de 4 796€ HT soit 5 755.20€ TTC.
- ✓ Entreprise LBIE pour un montant de 3 265.85€ HT soit 3919.02€ TTC.
- ✓ Entreprise ENEDIS pour un montant de 9 645.89€ HT soit 11 575.07€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d' :

- Accepter les travaux et le coût supplémentaire pour les travaux d'extension de la boulangerie pour un montant HT de 26 683.74 soit 32 020.60€ TTC.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
-

Résultat du vote : 13 pour, 0 abstention, 1 contre

5. Délibération ENEDIS convention des servitudes pour les ouvrages souterrains (délibération 62/2026) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de passer une convention avec ENEDIS relative aux servitudes pour les ouvrages souterrains (réseau électrique). Il s'agit des parcelles E N° 0401 et N° 404 sur le lieu-dit « Le village ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise M. Le Maire à signer la convention avec ENEDIS relative aux servitudes pour les ouvrages souterrains pour les parcelles E N° 0401 et N° 404 sur le lieu-dit « Le village ».
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



6. Cabane de chasse (délibération 63/2026) :

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il faut procéder au renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse entre l'ACCA de Vézelois et la Commune de Vézelois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise l'ACCA de Vézelois à occuper un terrain de deux ares pour le maintien d'un abri de chasse dans la parcelle n°1, de la forêt communale de Vézelois.
- Autorise M. Le Maire à signer l'acte administratif relatif au renouvellement de la concession d'occupation de terrain pour le maintien d'un abri de chasse entre l'ACCA de Vézelois et la Commune de Vézelois.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Nouvelle concession d'occupation du terrain à faire signer entre la mairie et l'ACCA, modification à la suite des remarques du président de l'ACCA.

Remarque : mettre dans un fichier l'ensemble des vérifications périodique pour ne pas oublier les échéances sur les prochaines années (ici 8 ans, mais idem pour les contrôles réglementaires périodiques).

Modification dans le document :

- 8 ans (et pas 10 ans) à l'article 3 (garder 2034 car cela tombe en même temps que le bail de la chasse).
- Ajout d'un point à la fin de l'article 10.

Débat sur la possibilité de l'ACCA de prêter la cabane : réponse OUI

Remarque : Il manque des poubelles communales (Fort / Stratégique / cabane de chasse.).

Vigilance Faut-il mettre une poubelle dans l'angle de la cabane dans ce cas elle serait à la charge de la mairie. L'ACCA devra gérer ses poubelles et les mettre dans les bacs vers la mairie (comme cela est indiqué dans la convention).

A réfléchir si on ajoute ou pas des poubelles.

Pour l'ACCA : s'il y a des demandes particulières la mairie peut aider/ gérer, mais pour le quotidien, c'est l'ACCA qui gère tout seul.



7. L'éclairage public en LED (délibération N°64/2026) :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de continuer à changer les luminaires pour une mise en place de leds au niveau du village.

Il propose donc de solliciter une aide auprès de TDE90 et auprès Du Grand Belfort « Fonds d'aide aux communes » pour l'opération suivante :

- remplacement des luminaires vétustes par des éclairages à LEDS.

Après exposé du projet, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 18% auprès de Territoire d'énergie 90 pour le remplacement des luminaires du village pour un passage en leds.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 41% auprès Du Grand Belfort « Fonds d'aide aux communes » pour le remplacement des luminaires du village pour un passage en leds.

La société retenue est l'entreprise CITEOS pour un montant de 17 415€ HT € soit 20 898 € TTC.

Dépenses		Recettes	
Montant HT	Détail	Montant H.T	Taux
17 415 €	TDE 90	3 134.70 €	18%
17 415 €	Grand Belfort	7 140.15	41%
17 415 €	Apport commune	7 140.15 €	41%

-Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

Discussion sur les nouveaux logements NÉOLIA (arrivé en octobre, possibilité d'avoir plus d'enfants dans la commune à ce moment, difficile pour l'école de gérer ces arrivées après la rentrée de septembre).

LED : dès l'installation : penser à modifier l'abonnement (modification de la puissance souscrite), afin d'être au plus juste de la consommation réelle.

Attention : penser aux décorations de Noël qui ont besoin ponctuellement de plus de puissance (il ne faudrait pas que cela disjoncte dès qu'on les allume).

Reste à équiper en LED : Ecole (remplacement de l'existant) et rue des Chenevières (absence de lumière actuellement) et le city park.

Mettre en solaire les nouveaux lieux : subvention plus importante.

Remarque : si LED est HS ? durée de vie 104 000 heures.



8. Visite des bâtiments communaux :

Il a été proposé aux membres du conseil de faire une visite de l'ensemble des bâtiments communaux (cure, cimetière, médiathèque, école, foyer, église, boulangerie)

⇒ Date retenue le 27 août à 18h30.

9. Création d'un chemin touristique :

Il a été proposé la création d'un chemin touristique pour visiter le patrimoine de VEZELOIS, à faire sur 2027.

Demande au conseil de voir auprès d'Agnès qui veut intégrer le projet.

Il y a déjà une base de faite : Mickaël BERMON a créé un chemin qu'il a transcrit dans un livret pour visiter l'église, le lavoir, les points de vue (o). On pourrait installer des tables de pique-niques.

L'idée est de rendre les chemins praticables, aménager ceux qui ne le sont pas, etc. ...

Attention aux délais pour les demandes de subventions : timing long :

Appel à des volontaires.

Discussion pour la création d'un chemin piéton pour rejoindre le village au fort (réflexion sur la possibilité de l'intégrer dans ce projet).

10. Point sur les travaux :

Boulangerie : on en a parlé précédemment.

Chemin des St Prés : démarrage en août / septembre.

Demande faite à la DTT, en attente de leur réponse, pour le déclassement de la zone vers le cimetière, (emplacement choisit pour le city park).

C'est la première étape pour ce projet.

Discussion sur le lancement de ce projet : appel à des volontaires pour y participer.

Demande de récupérer le prix au m2 pour des projets similaires (Chèvremont / Meroux).

Réflexion sur les besoins à mettre dans le city => faire 2 espaces petits/grands, 2 dossiers ou 1, jeux de balles ou équipements type musculation ?



11. Questions diverses

Commission liste électorale : rôle contrôle des listes électorales avant chaque élection.

Changement dans la composition : prise en compte le fait qu'il y a 2 listes présentes dans le conseil municipal.

5 personnes, dont obligatoirement 2 de la liste minoritaire et 3 de la liste majoritaire ;

Interdiction pour le maire et ses adjoints.

Membres de la commission : Benjamin PHILIPPE, Charline GIRARD, Marie-Claude TORTEROTOT, Jean JUSRET, Christian VINEZ.

Rappel sur le devoir d'un élu quant à sa présence lors des élections, participation au bureau de vote.

Date des élections présidentielles : 18/04 et 02/05/2027.

Remarque : réaliser un agenda pour y rappeler régulièrement l'ensemble des événements à venir (repas des anciens, vœux du maire, baby bourses, après-midi jeux de société APE, octobre rose etc. ...).

Evènements mis sur Illiwap.

Illiwap est en cours de modification pour ajout d'un agenda et d'un annuaire (entreprises, associations, mairie, numéros importants etc. ...).

Formation défibrillateur : proposition d'une habitante du village de faire cette formation (sensibilisation aux gestes de premiers secours et formation à l'utilisation de l'équipement

Le samedi 26/09, pour 12 personnes max à la Vézeloise.

L'information va être transmise sur Illiwap et dans les boîtes aux lettres.

Sur inscription obligatoire vu le nombre limité de places.

Lancement d'un recensement pour les personnes fragiles, 4 personnes inscrites, qui ont déjà été vues/appelées ou vont l'être rapidement.

Premier contact pour recueillir leurs besoins et se faire connaître.

Octobre rose : 10/10 : avec la commune de Meroux-Moval, collaboration, faire du lien entre les deux communes.

Lancement d'une collecte de soutien-gorge pour la décoration de la commune.



Voir dans les ressourceries si on peut en récupérer.

Réunion publique : à programmer afin de dire ce qui a été fait, ce qui est prévue de faire, recueillir les questions / remarques / doléances des habitants.

Question sur les gardes champêtres : pas encore sollicités à ce jour.

Réflexion sur la climatisation ou le rafraîchissement de l'école, notamment en période de canicule

Idées :

- Mettre des arbres vers l'école maternelle.
- Ajouter des blocs clim dans les salles => étude à faire

Lecture de la motion de soutien à Robert :

Affaire devant la justice, en cours.

Motion pour défendre tous les élus de la commune.

Approbation de l'ensemble du conseil.

Prochain conseil municipal le 17 septembre 2026 : bel été à tous. 😊

La séance est levée à 22 h 00